SITTOMAT

Comité Syndical

9 septembre 2026

Délégués titulaires :
Gilles VINCENT, Président
Ange MUSSO
Bernard MARTINEZ
René CASTELL
Jean-Yves DOLISI
Thomas DOMBRY
Didier SYLVE
Jean-Claude LANDA
Hélène ARNAUD BILL
Patrick APARICIO
Alain ETRIOUX
Jean-Pierre COIQUAULT
Jean-Luc VITRANT
Thomas DOMBRY
Patrick MARTINELLI

Délégués suppléants :
Pauline DAZIANO
Corinne ROCHETTE

Christophe DELIGNY, DGS

Toulon, le 9 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

I. Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 24 juin 2026 3

II. Compte rendu des décisions 3

III. Délibérations 3

1992 – Autorisation de signature de la FOB n°42 relative à la DSP de l'UVE 3

1993 – Autorisation de signature du l'avenant n°6 au marché AOO2022-06 Lot 2 de transport des déchets issus du quai de transfert de l'Almanarre 4

1994 – Autorisation de signature du marché AOO2026-09 relatif à la fourniture et à la livraison de bacs de tri sélectif 4

1995 – Autorisation de signature du l'avenant n°4 au marché AOO2021-06 relatif à l'AMO du centre de tri 4

1996 – Autorisation de signature d'un avenant de prolongation à la convention de coopération avec TPM pour l'implantation et la gestion des PAV de collecte sélective 5

1997 – Activité accessoire au profit de Monsieur Pascal RIGAUD 6

1998 – Désignation des emplois bénéficiant d'un véhicule de fonction 7

Questions diverses 7

Toulon, le 9 septembre 2026

La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.

Le Président

Rebonjour à tout le monde. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame DAZIANO Pauline, première adjointe du Castellet, qui nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui.

On commence par l'adoption du procès-verbal du dernier comité syndical, du 24 juin.

I. Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 24 juin 2026

Le Président

Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des commentaires ? Non ? Donc je considère qu'il est adopté.

II. Compte rendu des décisions

Le Président

Ensuite, vous m'avez donné des délégations pour signer un certain nombre de décisions. Comme chez vous, le maire ou le Président doit rendre compte. Nous rendons compte que nous avons pris les décisions numéro 25, 26, 27, jusqu'à la 39, qui, pour beaucoup des sujets, sont relatives à des marchés. Donc, très simplement, je vous demande d'en prendre acte.

III. Délibérations

1992 – Autorisation de signature de la FOB n°42 relative à la DSP de l'UVE

Le Président

Il s'agit de la FOB numéro 42 relative à la DSP de l'UVE, et je passe la parole à Monsieur Deligny.

Christophe DELIGNY

Il s'agit d'une FOB, d'une fiche d'observation, qui est un mécanisme que l'on connaît bien sur la délégation du service public de l'UVE, ZEPHIRE, puisqu'on en est à la numéro 42. Ce mécanisme dans notre contrat de DSP nous permet de ne pas systématiquement passer des avenants, on anticipe sur une régularisation qui est faite a posteriori, quand on a un motif de conclure un avenant.

Par cette FOB numéro 42, on va régler un détail technique et financier. On a des prix, comme vous le savez, comme dans tous les contrats, qui sont indexés sur des indices économiques. Et là, en l'occurrence, on est sur un indice économique qui a perdu sa référence. C'est l'indice économique TCH, dont la série base 100 en 2015 a été arrêtée fin 2025. Cela veut dire qu'en fait, on ne sait plus faire évoluer la formule de révision. Il a fallu que l'on s'accorde avec le délégataire pour rebaser cet indice sur une nouvelle base qui a été convenu, le 0118-182-024, publié en 2025 par l'INSEE, avec un coefficient de raccordement pour repartir le plus possible dans la continuité de l'ancien indice. En l'occurrence, on parle de la formule de révision du terme RE1 qui commande les recettes de vente d'électricité qui sont prises en compte dans le calcul de la redevance versée par le SITTOMAT. Dans la redevance versée par le SITTOMAT, quand on fait une contraction, il y a des dépenses d'exploitation, il y a des recettes d'exploitation qui sont des recettes garanties, et donc systématiquement, dans la facturation, il y a ces termes-là qui viennent se compenser. Là, en l'occurrence, c'est le RE1 sur les ventes d'électricité.

Le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

1993 – Autorisation de signature du l'avenant n°6 au marché AOO2022-06 Lot 2 de transport des déchets issus du quai de transfert de l'Almanarre

Ange MUSSO

C'est le dernier avenant pour les transferts de déchets du Quai de l'Almanarre à Hyères, suite à la liquidation de la société Ecorecept. Depuis 2023, on avait déjà cinq avenants. Et là, c'est le dernier mois. C'est pour le mois de novembre, où on devra amener au niveau du tri quelques camions à un autre centre de tri, mais probablement aussi parce qu'on sera en période d'essai. Cet avenant est très faible financièrement, c'est 0,06 %. En revanche, bien sûr, le montant général, c'est 22,5 %. Mais ça, ce sont des avenants sur lesquels on avait discuté avec la préfecture en 2023, où il fallait faire face à cette situation de liquidation de la société Ecorecept.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

1994 – Autorisation de signature du marché AOO2026-09 relatif à la fourniture et à la livraison de bacs de tri sélectif

Ange MUSSO

C'est pour le marché de fournitures et de livraison de bacs de collectes sélectives avec le passage en tris multi matériaux. On va être obligé d'avoir un marché à bon de commandes sur douze mois avec un montant de 228 145,60 euros. Je vous propose la société Sulo qui a été la seule à répondre. Bien sûr, il y a eu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres. Ce sera pour remplacer des bacs quand on en aura besoin. Surtout, on ne le fait que pour douze mois pour vraiment appréhender les moyens et relancer un marché pour les années suivantes.

Le Président

On va voter, et je vais vous dire quelques choses. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. En question diverse, on abordera le sujet du passage au bac jaune unique.

1995 – Autorisation de signature du l'avenant n°4 au marché AOO2021-06 relatif à l'AMO du centre de tri

Ange MUSSO

Je vous propose de signer l'avenant numéro 4 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri des collectes sélectives.

En fait, c'est notre centre de tri à La Farlède, avec notre AMO qui nous accompagne, on a eu des difficultés, la découverte d'amiante, de manière ponctuelle, les demandes de modification de la chaîne de tri par le groupement du fait de l'abandon du double bras robotisé, on a eu un retour d'expérience d'entreprises qui nous avaient proposé cela au début du marché, dans son offre. On s'est aperçu que cela ne donnait pas d'excellents résultats, on vous en avait déjà parlé. C'est un avenant qui s'élève à 40 462,50 euros, une augmentation de 22,5 %, cela porte le marché à 708 402,50 euros. J'ai souhaité, si vous en

êtes d'accord, si le Président en est d'accord, que l'on rajoute bien évidemment dans cette délibération une phrase, parce qu'on a déjà mis qu'une partie du retard est imputable à la découverte d'amiante, mais la part dont est responsable le groupement NGP fait l'objet de pénalité de retard pour 800 000 euros. En plus des pénalités de retard, je considère qu'on pourrait rajouter une phrase dans la délibération en disant que ces coûts supplémentaires à cause de notre groupement, on souhaite lui faire rembourser.

Nous, on a des dépenses supplémentaires. Pour une part, c'est la découverte d'amiante, ce n'est pas de sa faute, mais pour une autre part, il y a beaucoup de responsabilités. Donc, si on pouvait rajouter une petite phrase que la part de l'augmentation dont le groupement est responsable fera l'objet d'une demande de remboursement. Je pense que cela pourra calmer la préfecture.

Le Président

De toute façon, pour cette affaire, on le dit dès le début, cela se terminera au tribunal, et je ne lâcherai rien parce que, trois fois par semaine, on parle des problématiques qu'on a eues, notamment sur le retard. Je ne parle pas des archéologues. Les archéologues sont venus faire des trous, ils en ont fait de partout pour trouver une villa qui n'existait pas, une villa romaine qui n'existait pas et au final, on n'a même pas pu utiliser les trous pour faire des fondations. Il a fallu qu'on fasse des trous à côté pour faire nos fondations, c'est-à-dire qu'on a dû reboucher les trous des archéologues. C'est une histoire de fou. C'est pareil, on est en France.

Concernant les retards de GSE, on en a suffisamment parlé dans ce syndicat. Ils se sont mal comportés et moi, je vous le dis, en votre nom, je ne lâcherai rien. D'ailleurs, je l'ai dit au responsable du groupement qui est SUEZ, que j'ai vu à Paris l'autre jour, je lui ai dit : on continue, le centre de tri va démarrer pour faire les premiers essais, on nous l'a dit avant-hier, début novembre, on devrait l'inaugurer, on attend la réponse du préfet le 3 décembre. Donc on va faire une grande fête et puis après, on ira au tribunal. C'est la vie. Avant-hier, nous étions avec Christophe au centre de tri pour la lasure des parties béton, parce qu'on a tout eu, on a eu les archéologues, on a eu l'amiante soi-disant, le choix des entreprises locales, finalement les entreprises locales ont été choisies, ils nous ont dit : si on avait travaillé en direct avec vous, on aurait réglé tout de suite le problème d'amiante, parce qu'on a trouvé un big bag d'amiante sur le terrain et cela nous a coûté un million d'euros.

On y était hier parce qu'en plus, les panneaux en béton qui ont été mis, l'huile de décoffrage a laissé des traces sur les panneaux. Ils comptaient nous les faire passer comme ça, bien évidemment, on n'est pas d'accord, et on leur a imposé de faire une lasure sur les panneaux en béton. On est allé voir avant-hier pour valider cette lasure, cette peinture, donc ce n'est pas mal, c'est un gris qui était prévu dans le permis, qui va aller très bien avec les panneaux verts qu'ils sont en train de poser.

Il va y avoir un beau panneau écrit SITTOMAT en rouge. On a visité, toutes les machines sont installées, je vous assure que c'est plein de machines, et on espère bien que début novembre, on puisse commencer à faire les essais en charge, c'est-à-dire avec nos déchets. Mais comme vous l'a dit Ange, on ne pourra pas passer tous nos déchets, donc on va continuer pendant un mois à envoyer ça dans les centres de tri, notamment celui du Muy, et après, sincèrement, on fera la fête, parce qu'on en aura bavé.

On vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité Merci

1996 – Autorisation de signature d'un avenant de prolongation à la convention de coopération avec TPM pour l'implantation et la gestion des PAV de collecte sélective

Le Président

On a déjà passé au moins une journée pour savoir si on l'appelait le Réganas qui est le nom du ruisseau qui est à côté ou le nom des martinets en Provençal puisqu'on aura des

niches à martinets dans le centre de tri. Je fais un aparté parce que je passe souvent avec mon épouse devant pour aller dans le Haut Var, et jusqu'à présent, ils n'avaient pas mis les panneaux verts. Ma femme me dit : « c'est beau ce que vous avez fait, la structure en bois pour les bâtiments administratifs », sauf qu'on va mettre des panneaux verts, elle m'a dit : « c'est dommage ». J'ai dit ça aux entreprises, ils ont failli s'arracher les cheveux, surtout l'architecte. Ça va être un beau centre de tri qui va bien fonctionner et qui va être en lien avec ce que je vais vous raconter après.

Christophe DELIGNY

L'affaire 1996 est une autorisation de signer un avenant de prolongation de la convention de coopération qui a été conclue entre le SITTOMAT et la métropole de Toulon en 2023 pour la gestion des points d'apport volontaires de collecte sélective. On a aujourd'hui mis en place des marchés pour l'achat et la pose de colonnes d'une part et pour la collecte, l'entretien et la mise en place de sondes de remplissage dans les points d'apport volontaires des tris sélectifs.

Aujourd'hui, ces contrats s'arrêtent en milieu d'année prochaine, mai 2027. Il nous a paru judicieux de prolonger notre convention qui a été conclue à l'été 2023 et pour trois ans, jusqu'à l'été 2026. Il nous a paru judicieux de prolonger d'un an pour aller au terme de ces contrats. Il nous permettra également de nous mettre en phase avec les contrats similaires qui ont été conclus avec la CASSB, la CCVG, Golfe-de-Saint-Tropez et Porte-des-Maures sur des sujets divers et variés, pas sur la gestion des PAV pour le Golfe et Porte-des-Maures, mais sur les déchetteries, etc. On se laisse une année pour décider de ce que l'on fait après mi-2027 en termes d'achat pose de colonnes et de réalisation de la collecte sélective en apport volontaire par le SITTOMAT. Tous les autres termes de la convention restent inchangés, on n'est que sur une clause de délai.

Le Président

Il y a des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

1997 – Activité accessoire au profit de Monsieur Pascal RIGAUD

Thomas Dombry

La première délibération, sachez que le syndicat a la possibilité de faire appel à des fonctionnaires territoriaux pour déléguer des fonctions. A ce jour, il y a deux fonctions qui sont pourvues, on peut en avoir six, mais sur ces fonctions, il y en a une qui a été déléguée à Monsieur Sylvain CROUZET de la communauté de communes du Golfe-de-Saint-Tropez. Or, cet agent s'est mis en disponibilité. Ce qui vous est proposé, c'est de remplacer Monsieur Sylvain CROUZET par Monsieur Pascal RIGAUD, qui est ingénieur principal de la communauté de communes du Golfe-de-Saint-Tropez. Ses missions sont de s'occuper du site de transit de la Môle, du pôle de déchetterie, de la collecte sélective, de la distribution des composteurs et de tout ce qui a trait à la collecte des déchets.

Le Président

Merci. On est bien d'accord que ce n'est pas nous qui choisissons, c'est le syndicat qui décide. Par contre, on a une obligation d'avoir chaque fin d'année la justification des services qui sont rendus par Monsieur RIGAUD. Si nous avons un contrôle de la Chambre régionale des comptes, il faut qu'on puisse apporter la preuve du travail qui a été fait - Monsieur RIGAUD et tous les autres.

On vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité Merci

Christophe DELIGNY

Pour le Golfe-de-Saint-Tropez, nous sommes assez loin, il faut une heure pour aller chez vous, et on a du travail au quotidien. C'est précieux pour nous d'avoir un relais sur le territoire du Golfe-de-Saint-Tropez. Cela existe depuis que le Golfe a intégré le SITTOMAT.

1998 – Désignation des emplois bénéficiant d'un véhicule de fonction

Ange MUSSO

J'ai demandé à Christophe de sortir. Je sais que c'est probablement superfétatoire juridiquement, mais comme cela, on ne risque pas d'être embêté (surtout lui).

Thomas Dombry

La 1998, il s'agit de la délibération permettant à Monsieur le Directeur Général des Services du SITTOMAT d'avoir un véhicule de fonction.

Le Président

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Questions diverses

Le Président

Dans les questions diverses, c'est toujours intéressant parce que cela nous permet de vous tenir informés de ce qui se passe. Je le dis souvent, au SITTOMAT, il se passe toujours quelque chose. Actuellement, nous sommes questionnés par la presse au sujet de la collecte des textiles. Je vais vous redire ce que j'ai dit à la presse – j'en suis à ma cinquième interview. C'est un contexte international. Pourquoi c'est un contexte international ? Très simplement, nous avons des produits qui nous arrivent de Chine, du Vietnam, etc. (Temu, Shein, AliExpress, etc.). Ce sont des textiles qui ne sont pas de qualité. Jusqu'à présent, les sociétés qui faisaient de la collecte et du tri de ces textiles revendaient ces textiles après tri. Notamment, il y avait deux grandes qualités de produits : il y avait ce que l'on appelait la deuxième ou la troisième main, des vêtements qui n'étaient pas abîmés et qui pouvaient être revendus, notamment en Europe, et il y avait aussi la partie chiffonnage. La partie chiffonnage partait en Asie ou en Afrique. Aujourd'hui, avec ces textiles qui nous arrivent de ces pays-là, la plupart de ces textiles finissent en chiffonnage. Ces sociétés de collecte et de tri n'arrivent plus à équilibrer le coût de collecte et de tri.

Il y a quelques mois, ils ont demandé au gouvernement d'agir auprès de l'éco-organisme qui s'appelle Refashion. Sur les textiles, il y a la même chose que sur les emballages, sur les pneus, les frigidaires, etc. Il y a un éco-organisme qui touche des taxes qui sont appliquées sur tous les vêtements. Il y en a qui sont répercutées sur les consommateurs, mais il y en a qui sont assumées par les vendeurs. Par exemple, Zara ne répercute pas sur les consommateurs, mais d'autres le répercutent. C'est minime. Ça va dans Refashion. Refashion accorde des soutiens à ces sociétés qui collectent, de telle façon qu'on assure ce qu'on appelle la responsabilité élargie du producteur. Ça permet d'équilibrer avec des recettes les coûts de ces sociétés.

Sauf que ces sociétés reconnaissent aujourd'hui que nous ne pouvons plus vendre beaucoup de tonnages comme ils vendaient hier en deuxième main. Ils sont donc en déficit. L'Etat est intervenu auprès de Refashion parce que l'agrément qui est donné à Refashion est donné par l'Etat, malgré tout ils n'ont pas donné assez, il y a un différentiel de 85 euros. C'est en France. On assiste à des dépôts de bilan un peu partout. Le Relais, qui est le plus gros collecteur, fait beaucoup de réinsertion, le responsable qui a démarré cette activité il y a vingt ans, était avec nous à AMORCE lors d'une conférence de presse. Il pleurait parce qu'il allait être obligé de licencier 2 000 personnes en difficulté sur les 6 000. C'est le contexte national.

Contexte local, on a souhaité ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. On a décidé que, sur Toulon, on ne prendrait pas les mêmes sociétés que nous avons autour. On se disait que, comme c'est la plus grosse ville du SITTOMAT, il valait mieux mettre une société de plus. On a demandé à Ecolinge, dans le cadre d'un contrat, d'assurer la prestation sur la ville de Toulon. Ecolinge, perdant de l'argent et accusant au passage le SITTOMAT de ne pas avoir mis assez de containers sur la ville de Toulon, a filmé les containers. Nous avons pris les cutters et on est allés défilmer les containers. On a donc dit à Ecolinge que s'il continuait, on irait même jusqu'à casser les cadenas et prendre possession du matériel. Notre avocat nous a dit qu'on n'avait pas le droit, mais on a exercé quand même une pression. On s'inscrit en faux dans ce que dit Ecolinge parce que, quand on lit notre contrat, c'était à lui de nous proposer des sites sur lesquels il devait mettre 120 à 140 containers, ce qu'il n'a jamais fait. Ceux qui se garent sur le parking où il y a les containers, vous pouvez les voir, ils sont dans le fond.

C'était la situation jusqu'à la semaine dernière. Ordre a été donné à l'antenne de Toulon, si jamais il y a des colonnes qui sont pleines, de récupérer les textiles et malheureusement de les mettre à l'usine d'incinération. Pourquoi ? Parce que c'est un problème de propriété. Imaginons une belle veste Cardin déposée aux pieds d'un container, les chiens, les chats et le reste qui pissent dessus, quelqu'un vient récupérer la veste, c'est vraiment un problème de propriété. Ça, c'était jusqu'à la semaine dernière.

Depuis lundi, on rediscute avec le patron d'Ecolinge qui nous dit qu'il est en discussion avec une société qui va reprendre Ecolinge et il a même demandé à son personnel de se tenir prêt pour démarrer du jour au lendemain. Donc on a bon espoir que cette situation redevienne à la normale dans la semaine. Mais on n'est pas à l'abri qu'un autre nous fasse la même chose puisque je rappelle que le contexte est national et il est même international.

Je regrette que le ministre Mathieu LEFEBVRE ne tape pas plus sur la tête de Refashion parce que Refashion a de l'argent puisqu'on consomme de plus en plus de textiles. Et AMORCE lui a même demandé que la future taxe sur les textiles qui arrivent d'Asie, les 1 euro jusqu'à 12 euros, serve notamment à être redistribuée à ces sociétés, parce qu'on fait du social, mais aussi on règle un problème de déchets. On a encore trop de déchets textiles dans nos ordures ménagères. Combien on en a ?

Christophe DELIGNY

Je crois qu'on est autour de 6 ou 7 kilos qui restent. Le gisement est estimé autour de 9 kilos. Aujourd'hui, on collecte à peine 2 kilos. Il nous reste 7 kilos par habitant.

Le Président

En plus des problèmes, on a encore beaucoup de textiles dans nos ordures ménagères. Le textile, j'en suis à cinq interviews, je dis aux journalistes : « je ne comprends pas pourquoi vous vous affolez sur le textile, il y a des sujets encore bien plus importants.

Autre sujet, c'est celui dont parlait Ange. Vous savez tous que je suis le Président d'AMORCE, et c'est au mois de juin que le Président MACRON déclare lancer un plan sur les plastiques. Pourquoi il dit cela ? Parce que la France paie un milliard et demi de pénalités à l'Europe parce qu'on n'a pas atteint le pourcentage de plastique recyclé qu'on devrait atteindre et qui est de 50 %. Aujourd'hui, on est à 26 %. A qui la faute ? Ce n'est certainement pas aux collectivités, parce que les collectivités, d'une part, ne sont responsables que des emballages ménagers, elles ne sont pas responsables des autres emballages. Ce Mathieu LEFEBVRE, qui est secrétaire d'Etat, écoutant Macron, dit que c'est à cause de la fausse consigne des bouteilles en plastique. Nous avons réagi. Monsieur le Président de la République demande à Monsieur le Ministre d'organiser une concertation avec les collectivités pour mettre en place la consigne des bouteilles en plastique. C'est quoi ? Je m'excuse, j'ai dû le répéter dix fois, mais je vais encore le redire. Vous achetez une bouteille de Coca, vous allez payer 20 centimes de plus. Pour récupérer 20 centimes, vous devrez aller dans un supermarché équipé d'une machine. Vous allez mettre votre bouteille en plastique et on va vous ressortir un bon d'achat du supermarché de 20 centimes.

Premièrement, c'est scandaleux. C'est une atteinte au commerce de proximité, parce que lui qui fait payer sa bouteille de Coca aussi 20 centimes, il récupérera, par ses clients qui iront au supermarché, mettre la bouteille dans les supermarchés. Et lui ne peut pas se payer des machines pour récupérer ses 20 centimes.

Deuxièmement, avec ce système-là, on sait que dans les autres pays on arrive à récupérer 90 % des bouteilles en plastique. Donc ça veut dire que les 10 % qui ne sont pas récupérés et qui ont payé, c'est 240 millions d'euros par an. Et ces 240 millions d'euros par an, ils sont où ? Dans les caisses des supermarchés qui ont vendu le Coca-Cola. C'est une arnaque, ce qu'on a dénoncé. Enfin, on dit que les emballages ménagers ou bouteilles plastiques sont recyclés à 67 %. Le problème, ce ne sont pas les bouteilles en plastique qui représentent 15 % des emballages, mais ce sont les autres emballages.

Ce Mathieu LEFEBVRE nous fait une concertation. Et la concertation, c'est : comment on va mettre en place la consigne ? Ce n'est pas est-ce qu'on va mettre en place la consigne ? C'est comment on va mettre en place la consigne ? Comme je lui ai fait remarquer, il s'énerve un peu. Je lui ai dit : « puisque c'est comme ça, moi, je ne viendrai plus à vos concertations, AMORCE ne viendra plus aux concertations ». Sauf qu'on n'est pas la seule collectivité. Il y a l'association de collectivités. Il y a France urbaine, il y a Intercommunalité de France, il y a l'association des maires de France, il y a la FNCCR. Tout ce beau monde continue à discuter avec le ministre. Un jour, je m'énerve, je leur dis d'arrêter de discuter avec lui. Il y a l'autre, celui qui est dans le château, qui impose de le faire. Enfin, j'arrive à convaincre mes collègues et, à la dernière réunion de concertation, ils sont restés cinq minutes et ils ont dit : « Monsieur le Ministre, on s'en va ». Et donc, Monsieur le Ministre clame partout que les collectivités ont quitté la table de la concertation et là, c'est le verre qui déborde, et je prends la décision, en tant que Président d'AMORCE, de faire une manifestation devant le Ministère en déversant des déchets. J'ai dit à mes collègues : « faisons comme les agriculteurs, on va déverser des déchets devant le Ministère, on va montrer un carton rouge comme on l'a fait au dernier congrès », et on prépare cette manifestation. On a toutes les autorisations jusqu'à vendredi matin. Je suis en train de faire des vendanges sur la vigne de la commune, et le téléphone n'arrête pas de sonner. Finalement, je le prends et on me dit : « le Ministre de l'intérieur, personnellement, a téléphoné en disant que cette manifestation ne doit pas avoir lieu ». On répond que le droit à manifester existe, donc on ira quand même manifester. Ça, c'est vendredi après-midi. On commence à se dire que ça va se durcir. On y va quand même, on organise tout, on prend nos billets, etc. Vendredi après-midi, arrive la bonne nouvelle, le Ministre recule et fait un communiqué de presse en disant qu'il n'y aura pas d'obligation de consigne de bouteille en plastique, chaque collectivité décidera de faire ce qu'elle veut. Le gouvernement a reculé. Mais pourquoi il a reculé ? Parce qu'il y a des sénatoriales, parce que demain il y aura des présidentielles, etc. On se dit entre nous qu'on a gagné, c'est la troisième fois qu'ils essaient, mais on sait très bien que cela risque de revenir sur le devant de la scène. On est contents, on a gagné. Sauf qu'il y a un agrément qui est en train d'être discuté sur les emballages ménagers. L'agrément, c'est une concertation entre l'éco-organisme qui est CITEO, les collectivités et le Ministre. Et que fait le Ministre ? Je vous le donne en mille. Il essaie de réintroduire la consigne. On dit ça suffit, on est arc-bouté, ça ne passera pas comme ça. On mobilise encore tout le monde en disant que, maintenant, il va falloir se battre sur l'agrément CITEO.

On passe à un autre sujet, les matériaux de construction (PMCB). Le Ministre dit que la REP PMCB ne marche pas, REP qu'on a obtenue en 2008 lors du Grenelle de l'environnement, votée à l'unanimité et qui a été mise en place en 2022. Chez nous, c'est 2 millions d'euros. Le Ministre dit que ça ne marche pas parce que les sociétés qui devaient installer des points de reprise des matériaux, c'est-à-dire les Leroy Merlin, les Castorama, tous ceux qui vendent des matériaux, n'ont pas mis en place leurs dispositifs. On rediscute le dispositif et on demande aux collectivités de revenir comme avant, d'accueillir les professionnels en déchetterie. On lui dit : « non, on n'est pas d'accord. Tapez sur la tête les éco-organismes, il y en a plusieurs qui mettent en place ce qu'il faut, il n'y a aucune raison ». Le coût en France, si le Ministre arrive à ses fins, c'est 200 millions d'euros pour les

collectivités. On a très bien compris que ce Ministre qui n'a jamais été maire, qui n'a jamais travaillé dans un syndicat, qui était attaché parlementaire, est très lié avec les grands groupes, les grands groupes de la distribution pour les emballages ménagers, les grands groupes des matériaux et les grands groupes des textiles où il n'a rien fait, ou il n'a pas fait grand-chose. On est tous vent debout contre lui, et on comprend qu'en fait il devait être Ministre du budget, il n'y est pas arrivé, parce que justement certains avaient mis en avant qu'il était beaucoup plus proche des entreprises que des collectivités. Et là, on comprend qu'il est en train de se venger. Donc, on est vent debout et on va se battre. Je vais préparer une lettre à l'attention de toutes les collectivités membres d'AMORCE. Je rappelle que l'on est 1 100 adhérents à AMORCE, on a toutes les régions pratiquement, toutes les intercommunalités de France, tous les syndicats de déchets, etc. Sur l'eau, il nous fait la même chose. Donc, ça ne peut plus continuer. Et comme il a compris qu'il n'y arriverait pas par des textes législatifs, parce que l'Assemblée nationale et le Sénat sont de notre côté, parce que beaucoup ont été des élus locaux à l'Assemblée et beaucoup sont encore liés à des élus locaux au Sénat, et à chaque fois qu'il présente un texte de loi, il ne passe pas. Donc il essaie de réintroduire par des décrets ministériels ce qu'il n'arrive pas à faire par des textes de loi. Donc on est très, très vigilants. En gros, il dit qu'il ne faut pas taper sur les industriels, on ne va pas leur demander de trier leurs déchets, ils ne sont pas prêts. En revanche, nous, les collectivités, c'est à nous d'assumer. Voilà son discours.

Enfin, nos collègues des autres associations ont compris. Et c'est pour cela que, sur la consigne des bouteilles en plastique, toutes les associations de collectivités, les ONG, France Nature Environnement, pas France Nature qui ne comprend rien, mais France Nature Environnement France, Robin des Bois, WWF, tout le monde était à nos côtés, les consommateurs, Que Choisir, CLCV, tout le monde était contre cela, les fédérations des industriels qui collectent et trient, tout le monde était contre. Nous y sommes arrivés parce que nous étions ensemble. Nous étions contre, mais nous ne nous sommes pas contentés de cela, puisqu'on a fait 14 propositions dans le cadre d'un plan plastique en disant ce qu'il faudrait faire pour enfin arriver à l'objectif que nous-mêmes nous nous sommes fixé dans la loi AGEC, c'est-à-dire recycler 50 % des plastiques. Le ministre ne veut pas, parce que cela veut dire une augmentation des taxes pour certains industriels, l'obligation d'avoir des emballages qui se recyclent ou faire ce qu'on appelle le malus en amont, c'est-à-dire un industriel qui met à la vente un produit qui ne se recycle pas doit payer le malus. Il n'y a aucune raison que ce soit nous qui payons le TGAP parce qu'on met en décharge ou on incinère un produit qui ne se recycle pas. Il faut le savoir, on paie à cause des industriels qui fabriquent des produits qui ne se recyclent pas. Il faut que cela s'arrête. Cela fait partie des 14 propositions.

Je vous ai fait envoyer un dossier de presse sur tout cela que vous allez recevoir. Je vous le dis à chaque séance, on a un site, le SITTOMAT, vous avez en bas à gauche, la possibilité d'aller sur « collaborateurs ». Le code pour rentrer sur « collaborateurs », c'est BIGZEBRA34. Vous pouvez suivre tous les mois ce que vous avez collecté, traité et donc envoyé à l'usine de valorisation énergétique, tout ce qui passe par vos déchetteries, tous les emballages ménagers. Si vous voulez suivre, c'est vraiment le truc intéressant et en même temps vous pouvez vous comparer aux autres avec bien évidemment le contexte particulier. Par exemple, si Saint-Tropez fait 240 kilos de verre par habitant, vous n'y arriverez jamais parce que vous n'êtes pas Saint-Tropez, mais vous pouvez vous comparer à des villes similaires. C'est intéressant et cela vous permet de dialoguer avec vos collaborateurs. Quand vous voyez que, par exemple, dans votre déchetterie, vous avez une baisse de tout ce qui est mobilier, en sachant que, quand on met du mobilier dans la benne de déchetterie, cela ne coûte rien. Si c'est mis dans la benne des encombrants, cela vous coûte 200 et quelques euros la tonne. Vous pouvez suivre l'évolution en permanence puisque, tous les mois, à peu près, c'est mis à jour. BIGZEBRA34. C'est ville par ville. Vous avez les pneus, par exemple. Vous pouvez suivre par année, vous pouvez aussi suivre mois par mois. Vous voyez papier, carton, verre, plastique. Vous avez le tonnage, vous avez l'évolution. Tout ce qui est en rouge, c'est l'évolution négative. Si je prends Saint-Mandrier, l'évolution sur le papier et le carton, c'est -22 % sur une année. Quand je vois cela, je convoque tout le monde

et je leur demande d'expliquer pourquoi on a un -22 %. Ce qui est dramatique, c'est sur le verre. Le Revest, -52 % sur une année.

Christophe DELIGNY

Par exemple, c'est une comparaison mensuelle.

Le Président

Il faut pondérer. Cela vous permet de dialoguer avec vos collaborateurs, voire de nous poser des questions.

Ange MUSSO

Il faudrait qu'un jour, pour le verre, on pense à globaliser Toulon et Le Revest, parce que 80 % des Revestois travaillent à Toulon, et ils le font en descendant.

Le Président

Je vous le dis en passant, c'est vraiment du travail, mais cela vous permet de suivre l'évolution. Cela vous permet de vous comparer à d'autres communes. Cela vous permet de voir que, quand on est en apport volontaire, on a des rendements bien moins importants que quand on est en porte-à-porte, etc. Quand on a un container pour 500 habitants sur le verre, on collecte beaucoup plus que quand on a un container pour 100 000 habitants.

On a tout dit. 10 heures 45.

Hélène BILL

Pour les visites, est-ce que ce sont forcément des groupes constitués ? Vous n'avez pas de visite programmée où les gens peuvent s'inscrire ?

Christophe DELIGNY

Ce qu'on a convenu avec le délégataire, c'est d'ouvrir une possibilité de réservation. Par contre, effectivement, les gens pourront s'inscrire en fonction des disponibilités. Sinon, ce sont quand même davantage des groupes, principalement des scolaires jusqu'aux études supérieures. Après, on mettra en place, mais il faut encore le travailler avec l'exploitant. C'est un système de réservation en ligne qui permettra aux gens de s'inscrire.

Le Président

J'ai oublié de vous parler des biodéchets. On est toujours à la recherche d'un terrain pour mettre en place notre site de compostage. C'est le prochain gros chantier. On essaie de discuter avec le Centre-Var, mais j'avoue que c'est très compliqué. On a reçu le Président du SIVED, qui est notre collègue de Méounes. Il est venu ici. On a bien expliqué les choses. Il y a aussi toujours la possibilité du Castellet, on en reparlera. C'est excentré pour nous, surtout si le SIVED vient. L'idée est de trouver un terrain au barycentre. On a intérêt à faire venir le SIVED. Sur les biodéchets, on essaie de trouver un terrain. Il ne faut pas s'affoler, parce qu'aujourd'hui nous avons passé des marchés qui nous permettent de traiter nos biodéchets en compostage, avec la société PIZZORNO côté Est et la société VEOLIA côté Ouest. Ça coûte 135 euros la tonne avec le transport.

L'objectif sur les biodéchets est d'avoir un prix légèrement inférieur au prix de l'incinération, c'est-à-dire moins de 110 euros. Or, si on va à 40 kilomètres, la tonne kilométrique, c'est 1 euro. 40 kilomètres, ça fait 40 euros. Vous voyez, on essaie de trouver des solutions et il va falloir qu'on en trouve une. Cela étant, il y a aussi la possibilité d'avoir un terrain à Gonfaron, mais c'est aussi une trentaine de kilomètres de plus. On a aussi mis en place des quais de transfert et nous aurons bientôt, pour l'aire toulonnaise, un quai de transfert qui va se trouver en face de l'usine. Je vous rappelle que la ville de Toulon, et on la remercie, nous a vendu un terrain qui est en face, on a déposé le permis de construire.

Le quai de transfert nous permettra de récupérer la collecte sélective des biodéchets pour éviter d'envoyer des camions un peu de partout.

Je vous ai dit qu'au SITTOMAT il se passe toujours quelque chose. Quand il ne se passe rien, on se demande ce qui va nous arriver. J'ai oublié de vous dire quelque chose. On a une unité de valorisation énergétique qui marche bien et qui nous permet d'avoir un les plus bas coûts de France, et elle traite les fumées. Je vous rappelle, le dispositif que nous avons, c'est un traitement de fumée qui fait que tout ce qui est produits chlorés, métaux lourds, tout ce qui est dioxines est traité. Et pour contrôler, on a ce que l'on appelle des jauges, ce sont des coupelles qui sont mises ici ou là dans certains endroits qui ont été calculés avec la rose des vents. Et tous les six mois, on récupère ce qu'il y a dans ces coupelles, on analyse et on détermine qu'en gros, l'usine de valorisation énergétique n'est qu'un petit émetteur de tous ces produits-là - je ne vais pas citer les autres.

Aujourd'hui, la DREAL nous cherche des noises au sujet du mercure, non pas le mercure dans ces jauges, mais le mercure dans l'air, le mercure gazeux. Et on nous incite à mesurer le mercure gazeux, ce qui est assez compliqué. On découvre à cette occasion, on a fait des mesures, qu'on a des pics de mercure et on essaie de trouver d'où ça vient. Ça ne vient plus des thermomètres que vous aviez ou que vous avez jetés dans vos poubelles. Ça vient des industriels. On a fait une réunion avec la DREAL, c'était assez cocasse parce que la DREAL nous dit : « je me fous de vos difficultés. Ce que je vous demande, c'est de mesurer le mercure gazeux ». On explique que le mercure gazeux est amené par les industriels. Le contrôle des industriels, c'est la DREAL. Et je vous donne en mille ce que nous ont répondu ces gens-là : « ce n'est pas le même service ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00

Monsieur le Président du SITTOMAT
Monsieur Gilles VINCENT

Le secrétaire de séance
Monsieur Ange MUSSO